



REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 10 Novembre 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/11-09-95

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 06

Délégations : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à dix-neuf heures et cinq minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le trois novembre deux mille vingt-cinq.

Étaient présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Élodie PITON ép. SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine.

Délégations (07) :

Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, M. Daniel JORDAN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

Était absent excusé (01) : M. Mario ALLEAUME

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN

Quorum : réalisé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251110-BMNA202511-0995-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025

DELIBERATION N° BM/NA/2025/11-09-95

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE
DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE**

Sur la base de la délibération n° BM/HP/2020/06-03-23 en date du 5 juillet 2020 du Conseil municipal, les décisions ci-après ont été prises :

OPÉRATION : ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE A LA GESTION COMMUNALE

Marché 2025-CME-011

La collectivité a souhaité disposer d'un accompagnement pour la réalisation de différents marchés techniques nécessaires à la gestion communale. Le prestataire est en charge de conseiller, d'accompagner et de suivre les différents chantiers lancés par la collectivité dès leur conception jusqu'à leur achèvement dans la gestion des voiries et réseaux divers, les marchés de maîtrise d'œuvre et la rédaction de diagnostics.

La collectivité a lancé une consultation en ce sens.

Titulaire :

SAS GWADIAG Immo
29, rue du Collège Prolongée
Douville 97180 SAINTE ANNE

**Montant maximum du marché : 39
800,00€ HT
Notifié le 18 Septembre 2025**

OPÉRATION ACQUISITION D'UNE DÉSHERBEUSE

Marché 2025-CME-010

La collectivité a souhaité que ses équipes techniques puissent disposer de désherbeuses à haute pression écologiques et respectueuses de l'environnement. Ces systèmes visent à permettre de limiter drastiquement l'utilisation de produits chimiques et de favoriser une gestion écologique des espaces verts de la collectivité.

Elle a ainsi retenu la technologie brevetée OELIATEC.

Titulaire :

OELIATEC SARL
60, boulevard de la Haie des Cognets
35136 SAINT JACQUES DES LANDES

**Montant total du marché : 96 760,00€ HT
Notifié le 03 Septembre 2025**

OPÉRATION : AMÉNAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL TROU A SIROP

Marché 2025-CME-008

Suite à la résiliation du marché subséquent n°2, en mai 2025, liant la collectivité à l'entreprise SGEC pour la réalisation du tronçon Trou à sirop – Duval « Secteur 4 : zone périurbaine les mangles Est », un nouveau marché a été lancé.

Le 09 octobre 2025, un marché d'aménagement du chemin communal a été confié à l'entreprise SOGETRA après mise en concurrence.

Titulaire :

SOGETRA
Impasse Émile Dessout
ZI de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

**Montant total du marché : 488 503,95€ HT
Notifié le 10 octobre 2025**

Acte de notification au Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251110-BMNA202511-0995-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025

OPÉRATION: PAUSE MÉRIDIENNE

Marché 2025-CME-005 et 009

Afin de permettre l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne, la collectivité a lancé un marché en juin 2025 qui s'est avéré infructueux au regard des candidatures et offres irrégulières transmises.

Un second marché a été lancé fin juillet afin de permettre de nouveau cet accueil. En l'absence d'offres acceptables et régulières, la collectivité a de nouveau classé sans suite celui-ci.

Une consultation en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pour urgence impérieuse a été lancée et est en cours de conclusion.

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, PREND ACTE, des décisions prises.

Fait à Petit-Canal le 10 Novembre 2025

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Brenda SITCHARN, Mme VERGELAS Sandrine.

Les représentés (07) : Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER, M. Daniel JORDAN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

La secrétaire de séance

Mme Brenda SITCHARN

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20251110-BMNA202511-0995-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025